

régime des écoles séparées demeure dans son état actuel jusqu'au moment où nous accorderons l'autonomie provinciale aux territoires du Nord-Ouest, il deviendra virtuellement impossible, à moins de tenter une révolution dans l'opinion publique, de leur refuser ce à quoi toutes les autres provinces admises dans la Confédération avaient droit, ce à quoi le Manitoba avait droit, et ce à quoi aurait droit, à mon avis, tout province quelconque, dans les circonstances. Or, qu'on me permette d'attirer l'attention sur la constitution donnée au Manitoba à cet égard. Bien que je n'en aie pas le texte même sous les yeux dans le moment, il est facile toutefois de constater, en le consultant, que lorsque nous accordâmes l'autonomie provinciale au Manitoba, on le fit en s'en référant à l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Nous déclarâmes que, sauf prescriptions contraires dans l'acte constitutionnel du Manitoba, toutes les dispositions de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, s'appliqueraient au Manitoba et, si je ne me trompe, ce sont là les termes mêmes des résolutions adoptées à l'époque de l'admission de la Colombie-Anglaise et de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération. Ainsi, nous voilà en face d'un précédent : c'est la promesse faite au Manitoba lors de son admission ; et, eu égard à la nature de cette législation, il est légitime de supposer que la même règle s'appliquera à l'admission des provinces qui seront créées plus tard à même les territoires du Nord-Ouest.

Eh bien, Monsieur l'Orateur, qu'est-il arrivé ? Plusieurs honorables messieurs de la gauche étaient présents à cette occasion. L'honorable député de Grey-est (M. Sproule) est le seul membre de la gauche de cette Chambre qui soit aujourd'hui, je crois, consentant avec lui-même. Il a dit alors qu'il ne fallait pas leur donner la moindre chance, ou leur fournir les moindres arguments, pour leur permettre de se prévaloir de la constitution afin d'imposer des écoles séparées aux Territoires. Mais, bien entendu, il aurait pu, tout de même, se justifier de voter avec le premier ministre de ce temps-là, en disant qu'ils n'en seraient pas moins libres, quand le moment serait venu. Mais ils furent avertis que quand ce moment serait venu, il arriverait ce qui est arrivé aujourd'hui. Or, qu'est-il arrivé ? On prit le vote, et 114 députés contre 21 maintinrent cet article dans nos statuts, en dépit des avertissements qui avaient été alors donnés, et nous voilà donc aujourd'hui en face de la situation qu'on avait prévue. Eh bien, Monsieur l'Orateur, à venir jusqu'à ce moment-là, qui était en 1894, on ne saurait mettre le moins en doute qu'au point de vue de la ligne de conduite à suivre les deux partis politiques étaient du même avis. Les deux partis comptaient aussi plusieurs hommes indépendants qui voulaient ici n'avoir aucune attache avec personne et prétendaient avoir droit à une opinion personnelle. En premier lieu, il y avait George Brown. Puis, un peu plus tard, il y eut mon oncle révérend, Dalton McCarthy, le député de Grey-est (M. Sproule), l'honorable Clarke Wallace, Clifford Sifton, Joseph Martin, John Charlton et plusieurs autres.

Ce sont là des hommes qui se sont toujours exprimés, à ce sujet, librement et avec la plus entière franchise. Nous en arrivons ensuite à 1895, alors que l'agitation commença pour les écoles du Manitoba. Nous eûmes alors, si vous vous rappelez bien, une lutte dans Haldimand. L'honorable M. Montague chercha à se faire réélire après l'adoption de la loi rémédiateur. Nous lui fîmes la lutte dans Haldimand, et nous fîmes défauts. Nous revînmes à la charge dans Cardwell, et cette fois la victoire fut à nous. Je reviendrai dans un instant sur ce qui s'est passé dans Cardwell, car un certain membre de cette Chambre, aujourd'hui célèbre pour son éloquence, a été alors activement mêlé à cette lutte électorale. Un programme fut formulé, qui assura l'élection de M. Stubb, le candidat McCarthy, et le troisième article de ce programme se lisait comme suit :

En matière d'enseignement, et en tant que ce sujet puisse être du ressort du parlement du Canada, insister pour que les provinces aient des droits absolus, et pour qu'aucun système confessionnel soit imposé par le gouvernement fédéral. Insister aussi sur l'abolition de la disposition demandant l'établissement d'écoles séparées dans le Nord-Ouest.

Eh bien, Monsieur l'Orateur, c'est cela qui nous a aidé à lutter et à obtenir la victoire dans Cardwell. Je le répète, aussi, l'honorable député qui était alors ministre des Finances, et qui représente actuellement la circonscription de Toronto-centre, a prononcé plusieurs discours, dont je possède des extraits. Voici ce qu'il disait, le 17 décembre, à Camilla :

Il a démontré comment le système des écoles séparées était dû au désir de la minorité protestante de la population de Québec, et pour la protection de cette minorité. Cette garantie avait été incorporée dans la constitution à l'époque de la confédération, afin de protéger les droits des minorités de toutes les provinces.

Il disait encore, à Alton :

Selon moi, le programme sectaire et étroit de M. McCarthy sera repoussé par les électeurs intelligents de Cardwell. Son opinion était qu'on ne réussirait jamais à affirmer de façon tangible le principe, ou plutôt le manque de principe, de la disparition de la langue et de la race française. Jusqu'à présent le parti McCarthy n'avait pu montrer qu'une tête et une queue, et il ne voyait pas que pour le présent ce parti pût espérer arriver à mieux que cela.

Et encore :

Ils ne pourraient pas succomber de façon plus glorieuse, qu'en luttant pour maintenir intacts les arrangements intervenus entre les majorités et les minorités, et préserver la constitution.

Six mois après, le pouvoir lui échappait, et nous verrons plus loin comment il a lâché les principes sous lesquels il avait succombé si glorieusement. Parlant à Caledon-East, le 18 décembre, il s'exprima comme suit :

M. McCarthy avait dit que le Parlement n'était pas tenu de remédier au grief. Le Parle-